

# A u t o r i s a t i o n   s t a n d a r d   d e   p h o t o g r a p h i e   d e   p e r s o n n e s

Je soussigné

demeurant

autorise

à me photographier, le

à

et à utiliser mon image.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, j'autorise

à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de la présente.

Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement par

ou être cédées à des tiers, sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans aucune limitation, pour une durée de

intégralement ou par extraits, et notamment :

- Presse
- Livre
- Carte postale
- Exposition
- Publicité
- Projection publique
- Autres (à préciser)

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les photographies, objets de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Il s'efforcera, dans la mesure du possible, de tenir à votre disposition un justificatif à chaque parution des photographies sur simple demande. Il encouragera ses partenaires à faire de même et mettra en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de cet objectif.

Je vous confirme en tant que besoin que la contrepartie des utilisations et prestations précitées est mon intérêt pour

ce que je reconnais expressément.

# A u t o r i s a t i o n   s t a n d a r d   d e   p h o t o g r a p h i e   d e   p e r s o n n e s

En conséquence de quoi, je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que je ne suis pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Élection de domicile est faite par chacune des parties à l'adresse précisée aux présentes.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux compétents statuant en droit français.

Fait à

[Redacted]

le

[Redacted]

en deux exemplaires et de bonne foi.